

Fiche d'information établissement SEVESO seuil haut

Nom de l'établissement	UKOBA INDUSTRIE
Adresse de l'établissement	01390 SAINT JEAN DE THURIGNEUX
Activité de l'établissement :	<p>Une explication, donnée en termes simples, de la ou des activités de l'établissement</p> <p>Notre site industriel est spécialisé dans l'importation et la distribution d'articles pyrotechniques et de feux d'artifice. Dans le cadre de notre activité, nous stockons ces produits sur notre site avant redistribution dans les réseaux spécialisés. Notre clientèle est composée de collectivités locales et de sociétés de prestations de spectacles pyrotechniques.</p>
Précisez les informations indiquant si l'établissement se trouve à proximité du territoire d'un autre état membre susceptible de subir les effets transfrontaliers d'un accident majeur	<p>L'exploitant doit préciser ici si ses installations peuvent générer des scénarios dont les conséquences peuvent concerner des États frontaliers. Notamment, la nature du danger sera précisée, le nom des États et les zones concernées</p> <p>Non concerné</p>
Nature des dangers liés aux accidents majeurs et leurs effets potentiels sur la santé humaine et l'environnement :	<p>Directive : précisez [les informations générales relatives à la nature des dangers liés aux accidents majeurs, y compris leurs effets potentiels sur la santé humaine et l'environnement].</p> <p>L'exploitant doit reprendre ici les informations généralement déjà évoquées dans les plaquettes d'information destinées au public concerné par le zonage PPI (indication de leurs principales caractéristiques dangereuses dans des termes simples). Le résumé non technique de l'EDD peut servir également de source d'information pour remplir le champ nature des dangers.</p> <p>Il faut indiquer également les effets associés aux dangers (toxicité, incendie, explosion ou pollution) et les conséquences sur les personnes et l'environnement.</p> <p>Les articles pyrotechniques présents sur le site relèvent des divisions de risque 1.1 G, 1.3 G, 1.4 G ou S ; l'étude de dangers montre que le danger principal est l'incendie ou l'explosion d'une installation contenant lesdits produits selon le risque considéré.</p> <p>Le phénomène dangereux qui peut apparaître est l'incendie ou l'explosion d'une capacité. Les effets susceptibles d'avoir un impact à l'extérieur du site sont les effets thermiques ou de surpression selon les cas ; l'étude de dangers montre par ailleurs que peu de phénomènes dangereux auraient un impact sur l'environnement extérieur et que la portée des effets thermiques ou de surpression est faible (quelques centaines de mètres). Les risques d'effets toxiques sont pris en compte mais les caractéristiques de l'incendie pyrotechnique redouté (combustible, effluents de combustion, durée d'incendie, hauteur de rejet des polluants dans l'air) font que les effets à redouter au niveau du sol peuvent être négligés tant leur portée est faible.</p> <p>Les personnes extérieures à l'établissement qui seraient exposées risquent selon le scénario, des brûlures à des degrés divers ou des lésions dues aux surpressions aériennes qui se produiraient suite à un accident.</p>

Résumé des principaux types de scénarios et des mesures de maîtrise des dangers permettant d'y faire face :

L'exploitant doit faire un résumé des principaux types de scénarios et doit indiquer, de façon pédagogique et sans rentrer dans les détails techniques, ce qu'il met en place comme mesure de prévention ou de protection pour maîtriser les effets des phénomènes dangereux que ses installations peuvent générer. Ces éléments doivent être rédigés dans un langage compréhensible par les riverains.

Mesures de maîtrise des risques :

L'établissement met en œuvre des mesures de maîtrise des dangers :

- Différentes consignes d'exploitation agissent en barrière de sécurité à des causes d'accident récurrentes dans le RETEX (interdiction (port des articles fumeurs et encadrement strict des entreprises extérieures ...),
- La société effectue une gestion informatisée de l'ensemble des capacités de stockage d'articles pyrotechniques et surveille informatiquement les mouvements de stocks qui s'opèrent d'un local à un autre ; ceci afin de maîtriser la gravité des accidents potentiels.
- Les locaux de stockages sont spécialisés en fonction des dangers à maîtriser : il existe ainsi des locaux spécifiques pour les produits dits à risque d'explosion en masse,
- L'établissement dispose d'un Système de Gestion de la Sécurité conforme à la réglementation et cohérent avec le guide des bonnes pratiques que notre association professionnelle publie (SFEPA). Ce système intègre notamment la formation et l'habilitation du personnel. Des procédures et des modes opératoires sont établis pour exploiter les installations en sécurité.

Moyens de secours humains et matériels :

- Salariés formés aux missions du service incendie interne
- Service incendie interne disposant de divers équipements (ARI, moto-pompe, réserves souples d'eau de 120 m3 ...)

Les mesures de prévention des risques

- Stockage de la quantité autorisée en divers locaux qui plus est, spécialisés en fonction des dangers des produits (explosion en masse ou pas),
- Surveillance permanente et sécurisée des paramètres importants pour la sécurité sur les stockages et lignes de fabrication.
- Programme de formation sécurité annuel du personnel (4 formations par an)

Le site dispose de procédures et de modes opératoires visant à maîtriser les risques industriels. Ils sont régulièrement testés pour garantir le fonctionnement en sécurité du site : procédure d'acceptation des Produits, procédure de gestion des équipements de sécurité, modes opératoires des activités pyrotechniques maintenus et revus périodiquement – activités soumises à étude de sécurité selon l'article R4462-3 du code du travail.

Les situations d'urgence sont testées (information des pompiers par ligne directe vers CTA testée, test du matériel incendie ...) et les personnels sensibilisés aux accidents potentiels (connaissance de consignes d'évacuation, des risques auxquels les personnels sont soumis dans l'entreprise, du signal d'alerte PPI ...).

Exemples de données extraites du guide HSE sur les mesures de maîtrise des risques (liste non exhaustive) :

- L'accès au site est strictement contrôlé
- Les équipements sont dimensionnés pour prévenir un accident
- Des plans d'inspection sont conduits sur les équipements à risques
- Les salariés sont formés aux risques
- Un système de gestion de la sécurité est mis en place
- Des mesures sont prises pour prévenir ou réduire la perte de confinement d'une matière dangereuse
- Des barrières de sécurité techniques et organisationnelles sont en place

- Des procédures d'urgence sont en place
- Des rideaux d'eau sont positionnables pour éviter la dispersion de gaz
- Les matériaux incompatibles sont séparés
- Le site est équipé de dispositifs de protection contre la foudre

